



Entretien du chemin de servitude

Par **Bellevue**, le **31/01/2021** à **15:14**

Bonjour, je suis une personne âgée, propriétaire sur une impasse privée..

En face de ma maison il y a un chemin de servitude qui dessert plusieurs maisons.

A mon niveau se trouve sur ce chemin de servitude, un arbre non entretenu, perdant beaucoup ses feuilles glissantes et dangereuses pour moi.

Où m'adresser pour que cet arbre soit entretenu?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Mne lecourt

Par **youris**, le **31/01/2021** à **16:43**

bonjour,

selon l'article 698 du code civil, dans le cas d'une servitude, l'entretien incombe au fonds bénéficiaire de la servitude sauf si le titre de servitude ne dit le contraire.

salutations